



place
publique

Délégation française du groupe des Socialistes et Démocrates

Dérogation prolongée pour les poids lourds zéro émission : un pas de plus vers la décarbonation du transport routier

7 octobre 2025

François Kalfon, Membre de la Commission du Transport et du Tourisme

Le Parlement européen a approuvé en procédure d'urgence la prolongation de la dérogation permettant aux États membres d'appliquer des péages réduits aux véhicules utilitaires lourds (HDV) à émissions nulles jusqu'en juillet 2031.

Jusqu'ici, la directive ne prévoyait cette possibilité que jusqu'en décembre 2025. Cette révision vise à **soutenir la transition vers un parc de camions bas carbone**, indispensable pour atteindre l'objectif européen de -45 % d'émissions pour les véhicules immatriculés entre 2019 et 2030.

En 2024, les camions zéro émission ne représentaient encore que 2 % des immatriculations en Europe. Sans mesures incitatives supplémentaires, l'Union européenne ne pourra pas tenir ses engagements climatiques.

La délégation française du Groupe Socialistes & Démocrates se félicite de cet accord :

- Il met en cohérence la fiscalité routière avec les objectifs du Pacte vert pour l'Europe ;
- Il applique concrètement le principe du pollueur-payeur sur nos routes, en rendant moins coûteux les véhicules propres que les véhicules polluants ;
- Il prolonge une incitation nécessaire pour accélérer le renouvellement du parc de poids lourds européens.

Le secteur des transports représente près d'un quart des émissions de l'UE, dont 72 % proviennent du transport routier. Décarboner ce secteur est donc une priorité absolue pour atteindre la neutralité climatique en 2050 et renforcer la souveraineté énergétique européenne.

Ce texte envoie un signal clair aux constructeurs et aux entreprises : l'Europe choisit d'accompagner ceux qui investissent dans les poids lourds propres, au service du climat, de la santé publique et de la compétitivité.

Cette décision s'inscrit dans la vision portée par notre [programme Réveiller l'Europe](#) : **accélérer massivement la transition verte et atteindre 100 % d'énergie décarbonée** en Europe d'ici 2050 (proposition 5), appliquer réellement le **principe du pollueur-payeur** (proposition 7), **investir dans des infrastructures propres** (proposition 15) et **soutenir une réindustrialisation verte** (proposition 6). C'est ainsi que nous pourrons atteindre la neutralité climatique et bâtir une Europe souveraine.